



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Règlements du concours de la meilleure CROUSTADE AUX POMMES

Le concours de la MEILLEURE CROUSTADE AUX POMMES aura lieu le samedi 15 septembre 2018, à l'hôtel de ville au 10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie.

Un jury composé de quatre personnes fera la dégustation des croustades aux pommes et délibérera entre 12 h et 13 h 15 dans la salle d'Ailleboust.

Chaque participant(e) au concours doit apporter une seule croustade aux pommes entre 10 h et 11 h 45 le jour de la Fête des Récoltes, le 15 septembre 2018.

Ce concours est ouvert à toute personne majeure résidant sur le territoire de Sainte-Mélanie, à l'exclusion des membres du jury.

Les participant(e)s doivent cuisiner leur propre recette de croustade aux pommes. Dans le respect du thème, la croustade présentée devra être cuisinée seulement avec des pommes. De plus, aucun gâteau, tarte ou autre dessert ne sera accepté.

L'inscription se fait préalablement en personne aux bureaux de l'hôtel de ville ou auprès de Martin Alarie au plus tard le vendredi, 14 septembre 2018 à midi.

Les participant(e)s au concours doivent s'attendre à être photographié(e)s ou filmé(e)s à des fins promotionnelles, et signer le formulaire de consentement.

Le nom de la personne gagnante pourra être diffusé sur les médias traditionnels et électroniques officiels (Écho du coteau, site Internet, Facebook et Twitter) de la Municipalité et à l'occasion de la diffusion d'un communiqué à la suite de l'événement.

Le prix n'est ni monnayable ni échangeable. Il doit être accepté tel quel le jour même de l'événement.

En acceptant le prix, la personne gagnante dégage le Cercle de Fermières Sainte-Mélanie, la Municipalité de Sainte-Mélanie et les commanditaires de toutes responsabilités à l'égard de toutes dépenses ou autres réclamations pouvant résulter de la remise du prix ou de son utilisation.